

Bulletin N°13 du 28 juillet 2021

Résumé de la semaine

Après un temps estival, les pluies ont fait leur retour, avec des hauteurs très variables d'un secteur à l'autre. Cela va permettre de décaler ou d'économiser un tour d'eau à une période où les besoins des maïs sont à leur maximum.

1 bassin est en **alerte renforcée** (arrêté préfectoral du 27 juillet 2021) :

- **Argance.**

3 bassins sont en **alerte** :

- **Braye.**

- **Tusson + Anille + Veuve.**

- **Vaige + Erve + Taude.**

😊 **Merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr**

3 bassins sont en **vigilance** :

- **Aune.**

- **Sarthe Médiante.**

- **Vive Parence.**

Point météo






Météo de la semaine passée

Période du 21/07 au 27/07	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
Coulans sur Gée	35	29	103
Le Lude	20	31	108
St Rémy du Val	34	29	102
Volnay	26	30	103

Source : Weather Measures.

Il a fait chaud. Ensuite, des averses à caractère plus ou moins orageux ont fait leur retour depuis samedi. Les hauteurs des pluies sont très variables d'une zone à l'autre. La demande climatique était de 4.3 mm/j en moyenne.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 29/07	Vendredi 30/07	Samedi 31/07	Dimanche 01/08	Lundi 02/08
<i>Temps</i>					
T° min /max (°C)	11/24	12/24	12/22	14/22	14/22
Pluie (mm)	0	0.5	0	0.5	6.3
ETP (mm)	5	4	4	4	5
Vent (km/h)	10-35	10-40	10-20	10-25	5-15

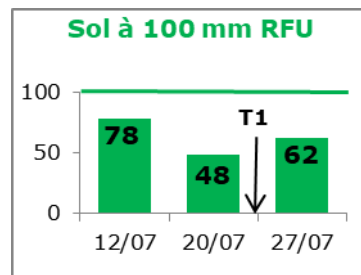
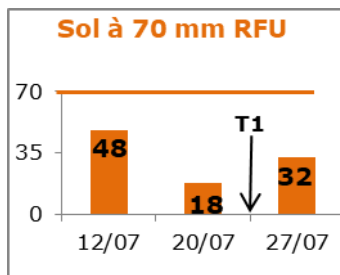
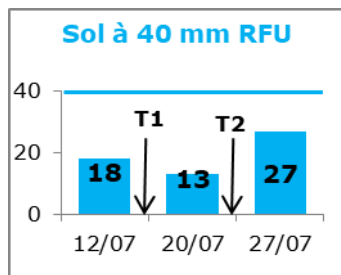
Sources : Météociel/Weather Measures – Commune Le Mans

Pour les prochains jours, les températures seront fraîches pour la saison. La couverture nuageuse sera encore bien présente avec des pluies possibles ce week-end ou lundi. Le vent sera faible à modéré. La demande climatique variera entre 4 et 5 mm/j.

Conseils sur la conduite de l'irrigation

Les maïs sont entre 15 feuilles et grains en formation pour les plus avancés. Avec les pluies, la reprise des tours d'eau peut attendre.

Bilan hydrique au 27 juillet pour un maïs à floraison femelle au Lude



Après un 2^{ème} tour d'eau et les pluies de ces derniers jours, on est à 68% de la RFU max. En l'absence de pluies, le prochain tour d'eau de 30-35 mm serait à envisager dimanche.

Suite au 1^{er} tour d'eau et aux pluies, on est à 46% de la RFU max. S'il ne pleut pas d'ici la fin de la semaine, le prochain tour d'eau de 30-35 mm est à envisager dimanche.

Un 1^{er} tour d'eau a été fait lundi. Avec les 20 mm de pluies, on se retrouve à 62% de la RFU max. Le prochain tour d'eau peut attendre la fin de la semaine prochaine.

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 27/07 = état de la réserve au 20/07 + pluies du 21/07 au 27/07 + irrigation - (Kc (maïs à floraison femelle) x ETP Le Lude du 21/07 au 27/07) = 13 + 20 + 30 - (1.15 x 31) = 27 mm.

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades du maïs

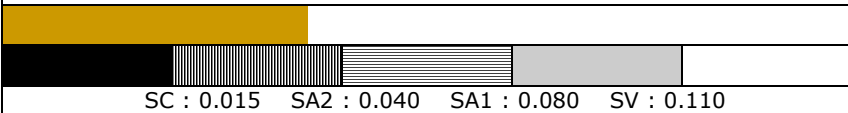
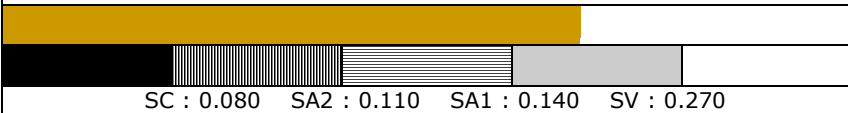
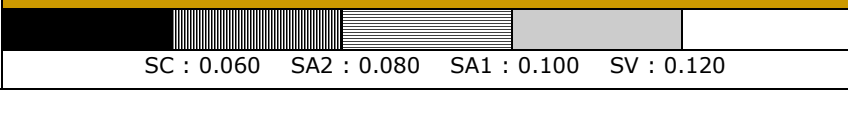
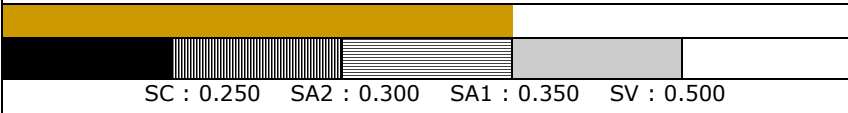
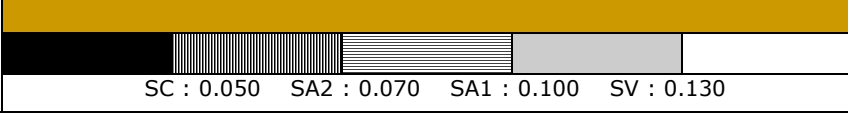
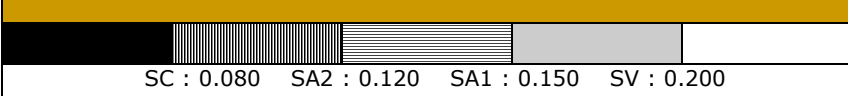
	Levée	4 feuilles	8 feuilles	12 feuilles	16 feuilles	Floraison mâle	Floraison femelle	Fécondation	Soies sèches	Grains laitoux	Grains pâteux	Grains vitreux
Kc		0.4	0.6	0.8	0.9	1.1	1.15	1.1	1.05	1.0	0.8	0.3
		< Sensibilité au stress hydrique >										

Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation (ou en répartition des volumes pour la Vègre), vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture à l'adresse mail suivante :

irrigation-72@pl.chambagri.fr

Pour l'Argance et la Vègre, les relevés de compteurs peuvent se faire sur irrig'eau en cliquant [ICI](#).

Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.033 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	
Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.174 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	
Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.332 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	
Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.349 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	
Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.338 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	
Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.293 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

(1): y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

(2): -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.


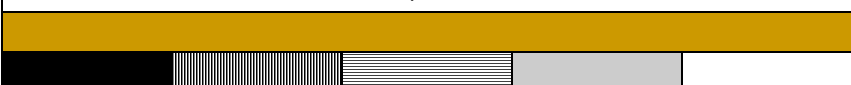






Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Dès que vous êtes en limitation (ou en répartition des volumes pour la Vègre), vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture à l'adresse mail suivante :

irrigation-72@pl.chambagri.fr

Pour l'Argance et la Vègre, les relevés de compteurs peuvent se faire sur irrig'ean en cliquant [ICI](#).

Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 6.217 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	
Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 13.900 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	
Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.236 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	
Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.416 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	
Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 0.681 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	
Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 5.694 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	
Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 17.343 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	
Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.123 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	


Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

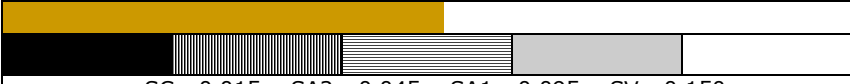
SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

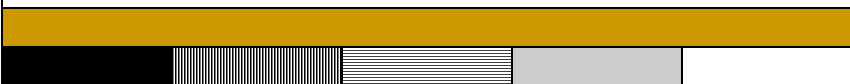
Dès que vous êtes en limitation (ou en répartition des volumes pour la Vègre), vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture à l'adresse mail suivante :


irrigation-72@pl.chambagri.fr

Pour l'Argance et la Vègre, les relevés de compteurs peuvent se faire sur irrig'ean en cliquant [ICI](#).

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.138 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.083 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 0.982 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : répartition des volumes. Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.222 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

(2): -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Site du Mans

15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS

Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Laëtitia TEMEN.

Comité de relecture : Marion MOINEAU,
Emmanuel MONGE, Laëtitia TEMEN.

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>